



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

du 21/11/2025

Présents : Pierre MARTINE (Président), Didier DARRIET, Nicolas Baudry

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs concernant les 2 dernières rencontres. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13, U15, U17, U19, Seniors, U13F, U15F, U17F, U18F, Seniors F, Futsal, Foot Détente, Foot Entreprise. Le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution qui sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48h accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non-utilisation. (Art.17 des Règlements Sportif du District).

Les joueurs inscrits sur la FMI et notés « n'a pas participé » seront considérés comme ayant participé dès lors que tous les remplaçants sont ainsi notés.

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres doivent être motivées et pas simplement au motif d'accord entre les clubs. Les demandes doivent se faire au plus tard 10 jours avant la date du match et comportant l'accord du club adverse.
Ces demandes doivent être faites par Footclubs.

RAPPEL

La commission rappelle que toutes les demandes doivent provenir de l'adresse officielle des clubs. Il ne sera donné aucune réponse à un mail envoyé depuis une adresse personnelle.

SENIORS D1

MATCHES REPORTES

COMPETITION	POULE	RECEVANT	VISITEUR	DATE	REPORT AU
SENIORS D1	A	Macaudaise SJ 1	Athlétique 89 FC 1	26/10/2025	30/11/2025
SENIORS D1	A	BEC 1	Bassens CMO 2	14/12/2025	20/12/2025
SENIORS D1	A	Eysinnaise ES 1	Audenge ES 2	14/12/2025	20/12/2025
SENIORS D1	B	St Emilionnais FC 2	Léognan USC 1	26/10/2025	30/11/2025
SENIOR D1	B	FC Graves 2	Bruges ES 1	26/10/2025	30/11/2025

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

du 21/11/2025

SENIORS D2

MATCHES REPORTES

COMPETITION	POULE	RECEVANT	VISITEUR	DATE	REPORT AU
SENIORS D2	A	ST Seurin St Estèphe 1	SC Monségur	16/11/2025	30/11/2025
SENIORS D2	A	Pugnacaise AS 1	Lamothe Mongauzy US 1	14/12/2025	21/12/2025
SENIORS D2	B	Martignas Illac FC 2	Ambes FC 1	14/12/2025	21/12/2025
SENIORS D2	B	Ambès FC 1	Portes entre 2 Mers 3	16/11/2025	30/11/2025
SENIORS D2	C	FC Graves 3	US Fargues Toulenne	26/10/2025	30/11/2025

SENIORS D3

MATCHES REPORTES

COMPETITION	POULE	RECEVANT	VISITEUR	DATE	REPORT AU
SENIORS D3	F	Gensac Montcaret AS 2	Pessac stade UC 2	21/09/2025	30/11/2025
SENIORS D3	F	Gensac Montcaret AS 2	La Bastidienne SC 2	16/11/2025	21/12/2025
SENIORS D3	B	Avensan Moulis Listrac 1	St Germain D'Esteuil 1	21/09/2025	30/11/2025
SENIORS D3	A	Macaudaise SJ 2	Médoc Océan FC 2	05/10/2025	30/11/2025
SENIORS D3	E	St Antoine Le Pizou 1	Montferrandaise AS 1	05/10/2025	30/11/2025
SENIORS D3	E	Ugvi 1	Coutras US 2	26/10/2025	30/11/2025
SENIORS D3	A	Macaudaise SJ 2	Blanquefortaise ES 3	26/10/2025	21/12/2025
SENIORS D3	A	Mazères Roaillan ES 1	Castets en Dorthe CA 2	26/10/2025	30/11/2025
SENIORS D3	E	St Antoine Le Pizou 1	Vallée de L'Aria 1	26/10/2025	21/12/2025

SENIORS D4

MATCHES REPORTES

COMPETITION	POULE	RECEVANT	VISITEUR	DATE	REPORT AU
SENIORS D4	C	Gensac Montcaret 3	Mascarret FC 3	26/10/2025	30/11/2025
SENIORS D4	B	Vendays Montalivet 2	Ste Hélène CA 2	01/11/2025	30/11/2025
SENIORS D4	B	Ambès FC 2	Beychelle 1	16/11/2025	30/11/2025



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

du 21/11/2025

SENIORS D4	F	Montesquieu FC 2	St Médard en Jalles ABP 1	26/10/2025	30/11/2025
------------	---	------------------	---------------------------	------------	------------

1^{er} forfait de l'équipe de AVENSAN MOULIS LISTRAC pour la rencontre 54000608 seniors D4 Poule A du 16/11/2025 AVENSAN MOULIS LISTRAC 1 /CHAMBERY RC 4

Amende de 59,00 € 1^{er} forfait au club AVENSAN MOULIS LISTRAC (550106)

1^{er} forfait de l'équipe de GENSAC MONTCARET FC 3 pour la rencontre 54030139 seniors D4 Poule C du 16/11/2025 RIVE DROITE 33 FC 3 / GENSAC MONTCARET FC 3

Amende de 59,00 € 1^{er} forfait au club GENSAC MONTCARET AS (550080)

2^{ème} Forfait de l'équipe de BEGLAIS CA 3 pour la rencontre 53977652 seniors D3 Poule F du 16/11/2025 FC BORDS DE GARONNE 2 / BEGLAIS CA 3

Amende de 59,00 € 3^{ème} forfait au club BEGLAIS CA (500110)

La commission valide les forfaits.

Le Président de la commission

Pierre MARTINE

Le secrétaire

Didier DARRIET